



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/01/23

### PIÉTONS, CYCLISTES ET TROTTINETTISTES, SOYEZ PLUS VISIBLES

**AFIN D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DIMINUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À DES FINS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE LANCE UN NOUVEL ECO-GESTE EN ENCOURAGEANT LES USAGERS DES MODES ACTIFS À SE RENDRE PLUS VISIBLES.**

Engagées dans un grand mouvement pour plus de sobriété énergétique, plusieurs communes françaises ont fait le choix de réduire ou d'éteindre leur éclairage public toute ou une partie de la nuit. Pour accompagner cette action en faveur des économies d'énergie, la Sécurité routière lance une campagne pour inciter les piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes à s'assurer qu'ils sont bien visibles, les motards et les automobilistes, à être plus attentifs vis-à-vis de ces usagers.

**« Quand l'éclairage baisse, je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité »**

La Sécurité routière diffuse à partir du 7 janvier et jusqu'au 25 janvier en radio une campagne nationale pour encourager les Français à prendre ces réflexes. Ces messages de prévention se déclinent également dans une vidéo et une affiche à destination des usagers des communes concernées.

<https://www.youtube.com/watch?v=o7vleE7wGpk&feature=share>



GOVERNEMENT  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES



La France est engagée dans un grand mouvement pour économiser l'énergie. Moins d'éclairage public de nuit, c'est bon pour la planète alors pour accompagner le mouvement, augmentez votre visibilité.

- Préférez des vêtements clairs ou mieux encore, portez un gilet ou des accessoires rétro réfléchissants.
- Traversez aux passages piétons et redoublez de vigilance.
- Prenez soin de ne pas rester dans l'angle mort des véhicules imposants.

Quand l'éclairage baisse,  
je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité.

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

## Les conseils de la Sécurité routière en cas de diminution de l'éclairage public

### Porter des vêtements ou accessoires réfléchissants

La Sécurité routière conseille de porter des vêtements clairs et mieux encore à opter pour des dispositifs rétro-réfléchissants : gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, etc.

Dans les phares d'une voiture, les autres usagers sont visibles à seulement 28 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s'arrêter sur sol sec et 38 mètres sur sol mouillé. Avec des accessoires réfléchissants, ils sont visibles à 150 mètres.

À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. À trottinette, le port du gilet rétro-réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

### Vérifier les équipements obligatoires sur son vélo ou sa trottinette

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires et leur état doit être contrôlé avant de prendre la route :

- **Les vélos** doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant.
- **Les trottinettes** doivent avoir un feu blanc à l'avant, un autre, rouge, à l'arrière, et des catadioptres arrières et latéraux.

### Être plus vigilant

La Sécurité routière demande à tous les usagers de la route d'être plus attentifs, de respecter les limitations de vitesse, d'éviter les distracteurs et de bien faire attention :

- **en traversant** : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier la nuit. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.
- **de ne pas rester dans les angles morts** notamment des véhicules imposants
- **lors d'un changement de direction** : tendre le bras (idéalement équipé d'un brassard réfléchissant) à vélo ou à trottinette pour donner une indication aux autres usagers

## Contact presse

### Délégation interministérielle à la sécurité routière

Alexandra Thérizol  
06 75 19 83 90

Thierry Monchatre  
06 88 16 08 78